

# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



**LEWB**

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

## *REGLEMENTS SPECIAUX* CONCOURS DE SAUTS D'OBSTACLES

*Édition ~~2020~~2021*

Print 29/04/2021



## SOMMAIRE

Sommaire .....	1
Règlement Spécial « Classic Tour » C.S.C. ....	2
Préambule .....	2
Chapitre I : Introduction .....	2
Chapitre ii : Programme des épreuves .....	3
Chapitre III : Qualification pour la finale .....	4
Chapitre IV : Licences autorisées .....	5
Annexe I : <del>Équitation Moderne</del> <u>TOURNOI DES ESPOIRS</u> .....	5
Règlement Spécial « Pony Trophy » .....	8
Préambule .....	8
Chapitre I : Dispositions communes .....	8
Chapitre II : Qualificatives .....	9
Chapitre III : Pré-finales .....	10
Chapitre IV : Finale .....	11
Chapitre V : Inter Groupements .....	12
Règlement Spécial « Ranking » C.S.C. ....	13



# REGLEMENT SPECIAL « CLASSIC TOUR » C.S.C.

## PREAMBULE

Le « Classic Tour » porte le nom annuel du ou des sponsors.

Pour l'année 2020~~1~~ il porte le nom de : « Classic Tour 2020~~1~~ – Sellerie Gilbert »

Les Grand Prix porteront le nom de « Ikonic »

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de décider dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements, de la L.E.W.B., de la F.R.B.S.E. et de la F.E.I.

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB (www.lewb.be), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

## CHAPITRE I : INTRODUCTION

A l'aube de cette nouvelle saison, la ~~19~~20<sup>ème</sup> édition pour le CT, nous avons apporté quelques modifications au règlement, afin que les qualifications soient plus accessibles.

~~5~~9 week-ends de 3 ou 4 journées sont programmés pour organiser les différentes compétitions. En fonction de la date de début de saison officielle, accessible à tous, amateurs inclus.

Vous trouverez ci-dessous les avant programmes types de ces concours.

Le dernier jour sera toujours consacré au Grand Prix 140 cm\*.

Toutes les épreuves sont qualificatives pour les finales mais avec des coefficients différents

Nombre de concours qualificatifs : maximum ~~5~~9 (+ la finale).

Finales : Scolaires – 1.15m

Juniors – 1.25m

1.15m

1.25m

1.30m

1.40m

## CHAPITRE II : PROGRAMME DES EPREUVES

1 <sup>er</sup> jour et 2 <sup>ème</sup> jour si concours de 4 jours		
Épr.	Catégorie	Hauteur
1	Scolaires/Juniors/Seniors	110cm
2	Scolaires/Juniors/Seniors	120cm
3	Scolaires/Juniors/Seniors	130cm
4	Juniors/Seniors	140cm
2 <sup>ème</sup> jour ou 3 <sup>ème</sup>		
Épr.	Catégorie	Hauteur
5	Scolaires/Juniors/Seniors	110cm
<del>6</del>	<del>Scolaires Équitation Moderne</del>	<del>105-115cm</del>
<del>7</del>	<del>Juniors Équitation Moderne</del>	<del>115-125cm</del>
<del>6</del>	Scolaires/Juniors/Seniors	120cm
<del>7</del>	Scolaires/Juniors/Seniors	130cm
<del>8</del>	<u>Juniors/Seniors</u>	<u>140cm</u>
3 <sup>ème</sup> jour ou 4 <sup>ème</sup>		
Épr.	Catégorie	Hauteur
<del>9</del>	Scolaires/Juniors/Seniors	115cm
<del>10</del>	Scolaires/Juniors/Seniors	125cm
<del>11</del>	Juniors/Seniors	140cm*
<del>12</del>	Scolaires/Juniors/Seniors	135cm

- ❖ Inscriptions sur place si autorisées : le montant de l'inscription "online" + 100%
- ❖ ~~Épreuve Scolaire : une épreuve d'Équitation Moderne sur une hauteur de 105cm-110cm pour les 3 premières manches, ensuite sur une hauteur de 1.10M – 1.15M. Barème A à temps différé sans chronomètre (art. 274.2.5)~~
- ❖ ~~Épreuve Juniors : une épreuve d'Équitation Moderne sur une hauteur de 115cm-120cm pour les 3 premières manches, ensuite sur une hauteur de 1.20M – 1.25M. Barème A à temps différé sans chronomètre (art. 274.2.5)~~
- ❖ Un cheval peut faire deux épreuves de hauteurs progressives ou de même hauteur par jour, **sauf restriction à l'avant programme.**
- ❖ Un athlète peut monter trois chevaux par épreuve, **sauf restriction à l'avant programme.**



### CHAPITRE III : QUALIFICATION POUR LA FINALE

- ❖ Un athlète sera crédité du meilleur résultat obtenu dans son épreuve qualificative, s'il monte plusieurs chevaux dans cette épreuve.
- ❖ Dans le cas où un couple athlète/cheval participe à deux hauteurs successives, il sera tenu compte uniquement de son meilleur résultat pour le challenge de la hauteur où ce classement a été réalisé.
- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves qualificatives
  - Athlètes classés :
    - Petit tour 110cm, 120cm, 130cm, 140cm : 1<sup>er</sup> 500 points, 2<sup>ème</sup> 495 points, 3<sup>ème</sup> 490 points, 4<sup>ème</sup> 485 points, ...
    - Grand Tour ~~Scolaires Équitation Moderne, Juniors Équitation Moderne~~, 115<sup>0</sup>cm<sup>±</sup>, 125<sup>0</sup>cm<sup>±</sup>, 135<sup>0</sup>cm<sup>±</sup>, 140cm\* Grand Prix : 1<sup>er</sup> 750 points, 2<sup>ème</sup> 745 points, 3<sup>ème</sup> 740 points, 4<sup>ème</sup> 735 points, ...
  - Athlètes non classés :
    - Petit Tour 110cm, 120cm, 130cm, 140cm : 1<sup>er</sup> 250 points, 2<sup>ème</sup> 248 points, 3<sup>ème</sup> 246 points, 4<sup>ème</sup> 244 points, ...
    - Grand Tour ~~Scolaires Équitation Moderne, Juniors Équitation Moderne~~, 115cm, 125cm, 135cm, 140cm\* : 1<sup>er</sup> 300 points, 2<sup>ème</sup> 298 points, 3<sup>ème</sup> 296 points, 4<sup>ème</sup> 294 points, ...
    - Les athlètes éliminés ou ayant abandonné obtiendront 1 point de participation.
- ❖ Sont qualifiés pour la finale, dans toutes les catégories les 16 meilleurs athlètes.
- ❖ Un athlète peut participer à plusieurs finales.
- ❖ Un cheval ne peut participer qu'à une seule finale quelle qu'elle soit.
- ❖ Pour prendre part à la finale, la paire athlète/cheval doit avoir participé au minimum à une des épreuves qualificatives, dans la catégorie.
- ❖ Si, parmi les 16 athlètes qualifiés pour la finale, certains se déclarent non partants, on peut descendre jusqu'à la 5<sup>ème</sup> réserve (respectant les critères de qualification) au maximum pour compléter la liste.
- ❖ Les athlètes non partants en finale mais respectant les critères de qualification conserveront leurs points pour le classement final du challenge. Si un athlète est encore dans les 3 premiers du classement final du challenge, il peut venir à la remise des prix, uniquement à cheval et en tenue de concours (par respect pour le sponsor).
- ❖ Si un athlète est qualifié pour une finale et est réserve pour une autre, il pourra participer à la finale de son choix.
- ❖ Pour se qualifier, l'athlète doit avoir participé au minimum à 33% des épreuves qualificatives (arrondir au nombre supérieur).
- ❖ Toutes les épreuves comptent au point de vue participation, mais les athlètes ne prendront des points que dans les deux meilleurs résultats par concours, dans le cas d'une annulation d'épreuve, il ne sera tenu compte que du meilleur résultat des épreuves restantes.
- ❖ Toutes les épreuves organisées avant la finale comptent pour le challenge.
- ❖ En cas d'ex æquo, les athlètes seront départagés par le nombre de victoires ; ensuite, par le nombre de deuxièmes places, ...

- ❖ Lors des épreuves finales, les athlètes prennent le double de points des Grands Tours. L'athlète ayant le plus de points remporte le challenge « Classic Tour ». En cas d'ex æquo de points, le classement de l'épreuve finale sera tenu en compte pour départager les concurrents.
- ❖ L'épreuve Finale se fera sur un Bar. A – BAC, ~~excepté pour les épreuves spécifiques Scolaires et Juniors.~~
- ❖ Il y aura 1 classé pour 4 partants en finale et maximum 3 classés dans le classement final du challenge.

## L'athlète qui est en tête du challenge :

- ❖ 130cm avant la finale recevra un cadeau en nature ou en gains
- ❖ 140cm avant la finale recevra un cadeau en nature ou en gains
- ❖ ~~« Juniors » avant la finale et qui a participé à la finale du challenge « Scolaire » l'année précédente, recevra un cadeau en nature ou en gains.~~

## CHAPITRE IV : LICENCES AUTORISEES

		Minimum	Maximum *	* <u>Gains chevaux</u> en € <u>pour les</u> licences J 16
<del>Scolaires (Équitation Moderne)</del>		<del>J 03</del>	<del>J 08</del>	
<del>Juniors (Équitation Moderne)</del>		<del>J 03</del>	<del>J 08</del>	<del>* Gains chevaux en € pour les licences J 16</del>
Scol. + Jun. + Sen.	110	J08	J 16	1.000,-
Scol. + Jun. + Sen.	120	J08	J 16	2.000,-
Scol. + Jun. + Sen.	130	J 08	J 16	
Jun. + Sen.	140	J 08	J 16	

## **ANNEXE I : ÉQUITATION MODERNE TOURNOI DES ESPOIRS HFI - KINGSLAND**

Règlement et protocole sur le site Internet de la L.E.W.B

Scolaires : Epreuves de hauteur 1.10M - 1.10M - 1.15M

Juniors : Epreuves de 1.20M – 1.20M - 1.25M

Attribution des points :

- ❖ Un athlète sera crédité du meilleur résultat obtenu dans son épreuve qualificative, s'il monte plusieurs chevaux dans cette épreuve.

- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves qualificatives
  - Athlètes classés :
    - Petit tour 110cm, 120cm : 1er 500 points, 2ème 495 points, 3ème 490 points, 4ème 485 points, ...
    - Grand Tour 115cm, 125cm : 1er 750 points, 2ème 745 points, 3ème 740 points, 4ème 735 points, ...
  - Athlètes non classés :
    - Petit Tour 110cm, 120cm : 1er 250 points, 2ème 248 points, 3ème 246 points, 4ème 244 points, ...
    - Grand Tour 115cm, 125cm : 1er 300 points, 2ème 298 points, 3ème 296 points, 4ème 294 points, ...
    - Les athlètes éliminés ou ayant abandonné obtiendront 1 point de participation.
- ❖ Sont qualifiés pour les finales : 50 % du pool (nombre de cavaliers rentrant dans les conditions de qualification) avec un maximum de 16 cavaliers.
- ❖ Pour prendre part à la finale, la paire athlète/cheval doit avoir participé au minimum à une des épreuves qualificatives, dans la catégorie.
- ❖ Si, parmi les 16 athlètes qualifiés pour la finale, certains se déclarent non partants, on peut descendre jusqu'à la 5ème réserve (respectant les critères de qualification) au maximum pour compléter la liste.
- ❖ Les athlètes non partants en finale mais respectant les critères de qualification conserveront leurs points pour le classement final du challenge. Si un athlète est encore dans les 3 premiers du classement final du challenge, il peut venir à la remise des prix, uniquement à cheval et en tenue de concours (par respect pour le sponsor).
- ❖ Pour se qualifier, l'athlète doit avoir participé au minimum à 33% des épreuves qualificatives (arrondir au nombre supérieur).
- ❖ Toutes les épreuves comptent au point de vue participation, mais les athlètes ne prendront des points que dans les deux meilleurs résultats par concours, dans le cas d'une annulation d'épreuve, il ne sera tenu compte que du meilleur résultat des épreuves restantes.
- ❖ Toutes les épreuves organisées avant la finale comptent pour le challenge.
- ❖ En cas d'ex æquo, les athlètes seront départagés par le nombre de victoires ; ensuite, par le nombre de deuxièmes places, ...
- ❖ Lors des épreuves finales, les athlètes prennent le double de points des Grands Tours. L'athlète ayant le plus de points remporte le challenge « Tournoi des Espoirs ». En cas d'ex æquo de points, le classement de l'épreuve finale sera tenu en compte pour départager les concurrents.
- ❖ L'épreuve Finale se fera sur un Bar. A – BAC
- ❖ Il y aura 1 classé pour 4 partants en finale et maximum 3 classés dans le classement final du challenge.

Pour le gagnant de chaque catégorie :

HFI offre l'équipement du cheval.





LEWB

# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestre reconnue par la F.E.I.*

[Kingsland offre l'habillement du cavalier.](#)

[Un suivi journalistique et reportage pour la saison suivante par nos journalistes et reporters Sébastien Boulanger \(Equi TV\) et Marie Eve Rebts \(Fb- Presse – Site LEWB\)](#)

[Une invitation pour certains CSI en Wallonie \(à déterminer\)](#)

[Une invitation de participation au stage avec A. Voorn organisé pour les meilleurs espoirs sportifs LEWB.](#)

[\\*Pour les 3 premiers de chaque catégorie:](#)

[Un budget de 5.000 € sera réparti entre les 3 premiers cavaliers de chaque catégorie.](#)

# REGLEMENT SPECIAL « PONY TROPHY »

## PREAMBULE

Le « Pony Trophy » porte le nom annuel du ou des sponsors.

Pour l'année -2020<sup>1</sup>, il porte le nom de : « Arena Pony Trophy »

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de décider dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements de la LEWB, de la FRBSE et de la FEI.

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB (www.lewb.be), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

Pour la partie technique ce règlement se réfère au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles FEI, au Règlement Particulier des Concours de Saut d'Obstacles LEWB.

Le fait de s'inscrire aux épreuves implique de la part du concurrent l'acceptation du présent règlement.

## CHAPITRE I : DISPOSITIONS COMMUNES

### Article 1.1 – Catégories

Les épreuves reprises dans chaque manche qualificative se répartissent comme suit :

- ❖ 70cm
- ❖ 80cm
- ❖ 90cm
- ❖ 100cm
- ❖ 110cm

### Article 1.2 – Dimensions des obstacles

<u>Hauteur maximum</u> (avant barrage éventuel +/- 5 cm)	
Hauteur 70cm	70cm
Hauteur 80cm	80cm
Hauteur 90cm	95cm
Hauteur 100cm	105cm
Hauteur 110cm	115cm

<u>Largeur maximum</u> (avant barrage éventuel)	
Oxer	
90cm	
100cm	
110cm	
120cm	
120cm	

Types d'obstacles	70cm	80cm	90cm	100cm	110cm
Rivière (max. 3,00m)	Non	Non	Non	Non	Non
Rivière barrée	Non	Non	Non	Non	Oui
Combinaisons 1 foulée	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Combinaisons 2 foulées avec un obstacle vertical en sortie	<del>Non</del> <u>Oui*</u>	Oui	Oui	Oui	Oui
Triple	Non	Non	Non	Oui	Oui



LEWB

Bidet	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Butte	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Barrière (sans barre)	Non	Non	Non	Oui	Oui

## **\* UNIQUEMENT DOUBLE DE VERTICAUX - 2 FOULEES ~~(à mettre en gras)~~**

### Article 1.3 – Vitesse

La vitesse est calculée à 325 m/minute.

### Article 1.4 – Licences

70cm	licence J02	<u>Cas particulier</u> Les paires athlètes/poneys participant aux épreuves de 115-120cm et plus au niveau national minimum sont acceptées uniquement en 110cm
80cm	licence J02 à J03	
90cm	licence J03 à J08	
100cm	licence J03 à J08	
110cm	licence J03 à J08	

### Article 1.5 – Âge des concurrents et taille des poneys

- ❖ 117cm : 8 à 12 ans : hauteur maximum des épreuves 80 cm
- ❖ 127cm : 8 à 12 ans : hauteur maximum des épreuves 90 cm
- ❖ 138cm : 8 à 15 ans : hauteur maximum des épreuves libres
- ❖ 148cm : 8 à 16 ans : hauteur maximum des épreuves libres

L'athlète peut rester dans sa catégorie jusqu'à la fin de l'année de son 12<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> ou 16<sup>ème</sup> anniversaire.

### Article 1.6 – Inscription et engagement des athlètes

Selon les modalités propres à chaque Groupement.

## **CHAPITRE II : QUALIFICATIVES**

### Article 2.1 – Frais d'organisation / Droits d'engagements

Suivant réglementation du Groupement organisateur.

### Article 2.2 – Obligations des Groupements

Le concours doit être encodé dans l'application de gestion LEWB/FRBSE.

Chaque groupement s'engage :

- ❖ À gérer dans l'intérêt de ses athlètes et poneys, le contrôle sanitaire, de la puce et du certificat de toisage dûment complété durant la saison de qualifications.
- ❖ À fournir une copie du certificat de toisage de **TOUS** les poneys qualifiés **et réserve** pour les pré-finales, **au plus tard le jour de la date de clôture des inscriptions (le lundi qui précède) de la 1<sup>ère</sup> pré-finale**. Si la Ligue n'est pas en possession de la copie d'un certificat, ce poney ne sera pas inscrit au concours.
- ❖ Tous les poneys devront être identifiables, lors des pré-finales, par la présentation du carnet sanitaire, du contrôle de la puce et du certificat de toisage en ordre.

Voir Règlement d'Obstacles LEWB, article 1024, dans sa dernière édition.

Chaque Groupement doit communiquer dates et lieux des concours qualificatifs au secrétariat de la LEWB pour le 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours.

Les résultats du concours doivent être encodés dans l'application de gestion LEWB/FRBSE au plus tard 8 jours après chaque manche qualificative.

Le classement complet du challenge qualificatif doit être mis à jour et diffusé après chaque manche qualificative.

Chaque Groupement LEWB se verra octroyer une subvention pour l'organisation des épreuves qualificatives, quel que soit le nombre d'épreuves, 1 manche qualificative au minimum.

Les Groupements recevront du matériel publicitaire qu'ils s'engagent à placer en bordure et/ou sur le terrain de concours. L'Organisateur ou le Groupement est responsable des coupes, plaques d'écuries, flots de rubans ainsi que des éventuels prix aux athlètes dans les épreuves qualificatives.

## CHAPITRE III : PRE-FINALES

Il sera organisé trois pré-finales sur des terrains différents.

### Article 3.1 – Frais d'organisation / Droits d'engagements

- ❖ La LEWB prend en charge l'organisation des pré-finales sur des terrains centraux par rapport à la Communauté.
- ❖ Les pré-finales auront lieu après le 1<sup>er</sup> septembre et au plus tard le 25 octobre.

L'inscription des athlètes sélectionnés est effectuée par leur Groupement dans le programme de concours.

Le jury de terrain et le chef de piste seront désignés par la Commission Technique d'Obstacles de la LEWB

### Article 3.2 – Qualification pour les pré-finales

Le C.A de la LEWB, détermine chaque année les quotas de sélection aux pré-finales attribués à chacun des groupements.

Il est fixé pour l'année en cours un maximum de 8 athlètes par catégorie pour chacun des 5 Groupements soit un total de 40 poneys dans chaque catégorie + 1 paire athlète/poney « réserve » par groupement, par catégorie.

Les Groupements sont seuls responsables de leurs critères de sélection dans le respect de ce règlement.

Une paire athlète/poney doit faire l'épreuve de la catégorie pour laquelle il a été sélectionné lors des pré-finales.

Un athlète ne peut être qualifié pour les pré-finales que dans UNE seule catégorie.

Un poney ne peut être qualifié pour les pré-finales que dans UNE seule catégorie.

Un athlète a la possibilité de changer de poney lors des pré-finales uniquement avec un second poney qui serait qualifié sur la même hauteur par son Groupement.

- ❖ Un Groupement ne peut inscrire plus d'athlètes que le quota défini plus haut.
- ❖ Aucun transfert de Groupement n'est autorisé pour les pré-finales.
- ❖ Si un Groupement ne peut inscrire le nombre maximum d'athlètes par catégorie, un autre Groupement ne peut inscrire plus d'athlètes que son quota.
- ❖ Tous les poneys devront être identifiables, par la présentation du carnet sanitaire, du contrôle de la puce et du certificat de toisage dûment complété par la FRBSE.
- ❖ Un Groupement, sous la responsabilité de son représentant, peut encore faire un changement d'athlète ou de poney sur le lieu des pré-finales dans les conditions de qualifications, 30 minutes avant le début de l'épreuve, et ce au secrétariat du concours.



LEWB

## Article 3.3 – Avant Programme des pré-finales

70 cm– 80cm : Une épreuve « Équitation Moderne » (RP CSO Art. 1024.1) - Bar. A sans chronomètre (Art. 238.1.1) (annexe 1)

90 cm– 100cm – 110cm : Une épreuve « Équitation Moderne ». Voir RP CSO Art. 1024.2 (annexe 2) - Bar. A Temps différé sans chronomètre (Art. 274.2.5)

Le classement sera déterminé par le résultat obtenu par le protocole de l'Équitation Moderne.

Toutes les épreuves seront jugées par deux personnes expressément désignées par la Commission Communautaire d'Obstacles de la LEWB.

## Article 3.4 – Attribution des points

La répartition des points se fera comme suit dans chaque épreuve.

Premier : 0 point

Deuxième : 2 points

Troisième : 3 points

Etc....

Les athlètes éliminés ou ayant abandonné obtiendront autant de points que le nombre de partants dans l'épreuve, plus dix points.

Les points attribués à une paire ne seront en aucun cas réattribués à une autre paire

## Article 3.5 – Prix

Dans les pré-finales des bons d'achat seront offerts aux classés de la journée (1 classé sur 4 partants) par la LEWB, lors de la remise de prix.

Le Cercle organisateur prévoira des remises de prix pour chaque épreuve (plaques et flots aux classés ¼)

## **CHAPITRE IV : FINALE**

### Article 4.1 – Frais d'organisation / Droits d'engagement

L'inscription des athlètes sélectionnés est effectuée par la LEWB.

Il n'y a pas de droits d'engagement pour la finale.

Lorsqu'il y a confirmation de participation d'une paire athlète / poney et que les listes sont établies et mises sur le site [www.equibel.be](http://www.equibel.be), plus aucun changement n'est autorisé.

### Article 4.2 – Qualification à la finale

On ne tiendra compte que des deux meilleurs résultats avec le même poney, pour définir les paires athlète/poney qualifiées en finale.

Les 20 meilleurs athlètes des pré-finales quel que soit le groupement, seront qualifiés pour la finale de leur catégorie.

En cas d'ex æquo, on départagera les athlètes suivant le total des points Équitation Moderne attribués par le Juge 1, lors des parcours de ses 2 meilleures pré-finales.

En cas de nouvel ex æquo s'il y a plus de 3 athlètes à la 18<sup>ème</sup> place, on limitera le nombre de places en finale à 17. En cas de nouvel ex æquo s'il y a plus de 2 athlètes à la 19<sup>ème</sup> place, on limitera le nombre de places en finale à 18.

### Article 4.3 – Avant programme

70 cm: Une épreuve « Équitation Moderne » (RP CSO Art. 1024.1) (voir annexe 1) - Bar. A sans chronomètre (Art. 238.1.1)

Le classement sera déterminé par le résultat obtenu par le protocole de l'Équitation Moderne.  
80 cm - 90 cm – 100 cm – 110 cm: Bar. A barrage au chronomètre (Art. 238.2.2).



LEWB

L'épreuve de 70cm sera jugée par deux personnes expressément désignées par la Commission Communautaire d'Obstacles de la LEWB.

## Article 4.4 – Attribution des points

Les paires conserveront les points acquis (deux meilleurs résultats) lors des pré-finales.

Les points seront doublés par rapport à l'article 3.4

Le vainqueur sera l'athlète totalisant le moins de points à l'issue des pré-finales et de la finale.

En cas d'ex aequo, le résultat de la Finale prime.

## Article 4.5 – Prix

Dans la finale, les athlètes seront classés dans chaque catégorie (coupes, plaques, flots).

## **CHAPITRE V : INTER GROUPEMENTS**

### Article 5.1 – Classement

Chaque groupement désigne, pour le lundi de la semaine qui précède le concours, un cavalier, déjà qualifié, dans chaque catégorie. On reprendra les 3 meilleurs résultats de chaque groupement des 4 catégories de hauteur des finales 70-80-90-100cm pour obtenir le classement de l'inter groupement.

S'il devait y avoir des groupements qui ne sont pas représentés dans une des catégories de hauteur, une wild card sera donnée à une paire cavalier/poney qui aura participé aux pré finales.

Cette paire cavalier/poney partira dans l'épreuve en n°1 et son résultat ne comptera que pour le classement de l'inter groupement.

### Article 5.2 – Prix

Coupe, 4 miniatures de la Coupe, plaques et flots sont à charge de la LEWB.

## RÈGLEMENT SPÉCIAL « RANKING » C.S.C.

Un Ranking est créé pour 4 catégories de hauteur :

Les points sont attribués, uniquement, sur les épreuves du jour où sont prévues les hauteurs 115cm/125cm/135cm/140cm Grand prix, dans les concours LEWB Classic Serie et Classic Tour

Ne seront pas pris en compte :

- ❖ Les championnats LEWB.
- ❖ Les coupes LEWB.
- ❖ Championnat des Amazones LEWB.
- ❖ Tout autre challenge que le « Classic Tour ».

Les différentes catégories sont :

- 1° catégorie : 1.15m
- 2° catégorie : 1.25m
- 3° catégorie : 1.35m
- 4° catégorie : 1.40m - Grand prix

Il sera attribué 100 points au 1° classé, 98 pts au 2°, 97 au 3°, ainsi de suite, les éliminés et les abandons obtiendront 1 point.

Un cavalier peut être repris dans plusieurs catégories.

Les points seront calculés de date à date (1<sup>er</sup> mai 2019 au 1<sup>er</sup> mai 2020 – 1<sup>er</sup> juin 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2020)

On reprendra le meilleur résultat d'un cavalier montant plusieurs chevaux dans la même catégorie.

Le Ranking sera publié, sur le site de la LEWB, la 1<sup>ère</sup> semaine de chaque mois qui suit le concours.

En cas d'ex-æquo de points, les cavaliers seront départagés par le nombre de victoires, ensuite par le nombre de deuxièmes places, etc...

En fin de saison, après le dernier concours du mois d'octobre ou septembre, les 4 gagnants du Ranking 2020 seront récompensés.

Le classement sera clôturé, avant les finales du challenge « Classic Tour ».

En fonction du classement mensuel, les 3 premiers cavaliers de chaque catégorie se verront octroyer une « Wild Card Gold », pour 1 mois. C'est-à-dire que ces cavaliers pourront s'inscrire sur place aux concours de la LEWB au prix « online » pendant cette période, jusqu'à la parution du nouveau Ranking.